AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -4-8-72 419803

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS Tél. 88-30-34 88-06-15 Poste 571 **ABONNEMENT ANNUEL** 25 Frs

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux - Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars - ANGERS

C. C. P. Nantes 86-04-02 49043 ANGERS CEDEX

VIGNES

OIDIUM - Les conditions climatiques continuent d'être favorables à cette affection dont les manifestations sur les pousses sont nombreuses dans les parcelles de cépages sensibles mal protégées. Par contre dans les parcelles où la protection a été convenablement assurée, cette affection ne pose aucun problème. Pour éviter une extension de l'oïdium il y a donc lieu d'effectuer un nouveau traitement dès que possible sur les cépages sensibles.

MILDIOU - Vignobles de Maine et Loire y compris le vignoble du Saumurois - Le développement du mildiou est pratiquement nul et les taches sont extrêmement rares. Aucune intervention immédiate ne se justifie donc actuellement.

Toutefois dans les parcelles où le traitement conseillé contre l'oïdium sera réalisé par pulvérisation, on pourra éventuellement ajouter à la bouillie un produit actif contre le mildiou. Par contre, dans les parcelles où la protection contre l'oïdium sera effectuée par poudrage, il est inutile d'intervenir contre le mildiou. Des indications seront données ultérieurement sur la nécessité des traitements.

- Vignobles de la Loire Atlantique et de Muscadet de Maine et Loire - Le traitement conseillé dans le bulletin du 20 juillet pour les premiers jours de cette semaine doit être terminé.
- Autres vignobles - La situation est identique à celle qui existe dans les vignobles de Maine et Loire. On pourra éventuellement profiter du traitement dirigé contre l'oïdium, s'il est effectué par pulvérisation, pour renouveler la protection contre le mildiou.

VERS DE LA GRAPPE - (Cochylis et Eudemis) - Le 2ème vol est commencé depuis quelques jours, mais il est encore beaucoup trop tôt pour intervenir. Aucune intervention contre ces insectes ne se justifie actuellement.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POIRES ET DES POMMES - Les températures relativement élevées favorisent l'activité de cet insecte, activité qui vient d'atteindre son maximum.

- Dans les vergers des départements de Maine et Loire, de la Vendée, de la Loire Atlantique (sauf le Nord), il y a donc lieu d'exécuter un nouveau traitement dès réception de cette note.
- Dans les vergers du Sud des départements de la Sarthe et de la Mayenne, la protection devra être renouvelée dans les premiers jours de la semaine du 31 Juillet au 5 Août.
- Dans les vergers du Nord des départements de la Loire Atlantique, de la Sarthe et de la Mayenne, il est inutile d'exécuter un nouveau traitement pour le moment, sauf si la dernière protection a été éliminée par les pluies. Pour ces régions, de nouvelles indications seront données prochainement.

Il est rappelé que l'emploi de l'arséniate de plomb est interdit dans les deux mois qui précèdent la récolte. Sur les variétés de poires et de pommes à récolte précoce, les arboriculteurs devront scrupuleusement respecter les délais d'emploi des insecticides avant la récolte (Se reporter au Bulletin n° 127 d'Avril).

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur Gérant : L. BOUYX

......

<u>TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER</u> - Dans les vergers où des taches existent la protection contre les contaminations secondaires pourra être assurée à l'occasion du traitement dirigé contre le carpocapse.

<u>OIDIUM DU POMMIER</u> - Cette affection est fréquente dans les vergers de pommier de variétés sensibles où la protection doit continuer d'être assurée.

<u>PSYLLES DU POIRIER</u> - Les attaques de cet insecte sont très fréquentes. Les arboriculteurs doivent se méfier de ce parasite. En cas d'échecs de certains pesticides, prendre contact avec la Station.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire "PAYS DE LA LOIRE"

J. DIXMERAS

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles:

R. GEOFFRION - J. BOUCHET

TIRAGE DU 26 JUILLET 1972

...../....